

Formulaire A

Détermination de l'ayant droit économique

Cocontractant

Le cocontractant déclare que les personnes listées ci-dessous sont les seuls ayants droit économiques des valeurs patrimoniales concernées par cette relation. Si le cocontractant est le seul ayant droit économique, ses informations doivent être fournies ci-dessous :

Nom(s) de famille

Prénom(s)

Date(s) de naissance

Nationalité

Adresse

ZIP

Ville

Pays

Le cocontractant justifie ci-dessous l'origine des fonds (ex : salaires, épargne, héritage, vente immobilière, etc.) de l'ayant droit économique :

Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément tout changement relatif aux indications saisies.

Date

Signature

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de façon erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse (faux dans les titres)).